## RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

## CONSEIL RÉGIONAL

Alain BRUNEEL
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
Développement Economique, Emploi
et Nouvelles Technologies

Madame Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi MINISTERE DE L'ECONOMIE 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12

Lille, le 19 mai 2008

Nos Réf: AB/LP/CV

Madame la Ministre,

J'attire votre vigilante attention sur le devenir de la structure A.F.P.A dans le cadre de l'externalisation du budget formation des demandeurs d'emploi prévue et contenue dans la loi sur les responsabilités locales d'août 2004.

Ce transfert s'élève à 47 millions d'euros pour la Région Nord – Pas de Calais. A ce titre, l'Institution Régionale a anticipé cette décentralisation de moyens en concluant une convention tripartite en novembre 2006 avec l'Etat et l'A.F.P.A. pour être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans la perspective de préparer au mieux l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2009, date à laquelle l'association devra s'ouvrir à la concurrence.

Au regard des incertitudes sur les réelles intentions de votre gouvernement vis à vis de l'A.F.P.A, la majorité de gauche du Conseil Régional décidera, prochainement, de proroger la convention par le biais d'un avenant qui permettra de reporter l'échéance d'une mise en concurrence en août 2011.

Ce positionnement offensif prend toute sa valeur au regard du silence de l'Etat sur le devenir des bâtiments « A.F.P.A. » mais aussi par des inquiétudes légitimes concernant la pérennité des moyens financiers alloués pour assumer l'externalisation en question.

Les élus de la majorité de gauche pensent à l'unisson que cette configuration ne permettra pas à l'A.F.P.A. de rivaliser, sur le long terme, avec d'autres organismes de formation n'ayant pas les mêmes frais de structure.

Correspondance administrative: Monsieur le Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Hôtel de Région - Centre RIHOUR - F 59555 LILLE CEDEX - Tél 33+(0)3 28 82 55 24 - Fax 33+3(0)3 28 82 59 24
Pour toute correspondance personnelle: merci d'indiquer "Personnel" sur l'enveloppe
Conformément à l'article 27 de la loi 78.17 du 6 Janvier 1978, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès de la Présidence du Conseil Régional Nord - Pas de Calais



En effet, cette opération de transfert de moyens ouvre, à moyen terme, la voie d'une mise en concurrence de l'A.F.P.A où celle-ci devra répondre essentiellement aux commandes les moins rentables. D'ailleurs les organismes privés sont déjà positionnés et se réservent les formations nécessitant les moindres investissements et les meilleures marges bénéficiaires.

Par ailleurs, préserver l'A.F.P.A. dans notre région relève d'une nécessité absolue au regard de ses quinze sites de formation, ses quatorze services d'orientation professionnelle permettant ainsi de disposer d'un réseau particulièrement dense et adapté à la situation économique régionale.

Livrer cette association à la concurrence débridée tout en déstructurant son unicité se traduirait aussi par des fermetures de sites car certains sont actuellement déficitaires par le biais de formations dispensées onéreuses qui nécessitent des investissements lourds en matériel et en maintenance.

Quel sera l'avenir statutaire des 12 000 salariés de l'A.F.P.A. dont 800 exercent au sein de notre région ?

D'autre part, nous pensons utile et nécessaire, dans le cadre de la prochaine présidence française de l'Union Européenne, de faire grandir l'idée d'une reconnaissance d'un Service Social d'Intérêt Général au domaine de la formation des demandeurs d'emploi, dans la perspective de préserver la spécificité de l'A.F.P.A tout en l'excluant du champ de la concurrence.

Cette posture politique n'est aucunement dogmatique car elle s'inscrit, simplement, dans une volonté de réaffirmer la notion de Service Public à la française auprès des instances européennes.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Alain BRUNEEL